

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 15 avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Domingo DURAN DOMINGUEZ, David CARRE, Fabrice VEILLARD et Nicolas VIARD, Mesdames Dominique AUBOURG et Patricia PILLOT.

**Absents excusés :** Mesdames Gaëlle MAS, Bénédicte JASSENY et Patricia SANCHEZ donnant pouvoir à Madame Dominique AUBOURG.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fabrice VEILLARD.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 février 2016

\*\*\*\*

2°) Nomme Madame Patricia PILLOT en qualité de présidente de séance pour présenter le Compte Administratif de la commune pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité le compte administratif 2015 de la Commune, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- dépenses : 218.373,34 €
- Recettes : 326.046,04 €

Excédent : 107.672,70 €

- Section d'investissement :

- dépenses : 44.239,77 €
- Recettes : 103.413,29 €

Excédent : 59.173,52 €

Nomme Madame Patricia PILLOT comme présidente de séance pour présenter le Compte Administratif du Service de l'Eau pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité le compte administratif 2015 du Service de l'Eau ainsi présenté qui laisse apparaître un excédent de clôture :

- Section de Fonctionnement :

- dépenses : 84.543,30 €
- Recettes : 278.233,90 €

Excédent : 193.690,60 €

- Section d'investissement :

- dépenses : 15.800,13 €
- Recettes : 70.423,33 €

Excédent : 54.623,20 €

Après retour du Maire, celui-ci présente les comptes de gestion 2015 du Receveur Municipal de la commune et du service de l'eau et constate la concordance avec les comptes administratifs votés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les adopter, chose qui est faite à l'unanimité.

\*\*\*\*

3°) DECIDE à l'unanimité, d'affecter sur l'excédent dégagé au compte administratif de la commune au 31/12/2015, la somme de 40.000 € à la section d'investissement.

\*\*\*\*

4°) DECIDE à l'unanimité, de ne pas affecter les résultats dégagés au compte administratif du Service de l'Eau au 31/12/2015.

5°) DECIDE à 8 voix POUR et 1 voix CONTRE, d'une augmentation de 3% des trois taxes communales soit :

- la taxe d'habitation : 5,04% contre 4,89% en 2005
- Le Foncier Bâti : 12,04% contre 11,69% en 2005
- Le Foncier Non Bâti : 36,20% contre 35,15% en 2005

ce qui se traduit par une recette fiscale totale supplémentaire pour la commune de 3.076 €

Le produit attendu des 3 taxes pour 2016 sera de 104.897 €

\*\*\*\*

6°) DECIDE les subventions suivantes aux associations :

• ASCTL	150 €
• Les amis du livre :	150 €
• Le bouquet d'amis :	150 €
• Pour nos enfants :	150 €
• Le Village Bouge :	150 €
• Société de chasse et Pêche (lâcher de truites le jour de la journée de la pêche):	90 €
• La croix Rouge française :	50 €
• U.S.N.S.P section Rugby :	30 €
• Environnement Bocage Gâtinais :	30 €
• Association pour la Réflexion sur la création d'un PNR :	25 €
• Maires Ruraux de Seine et Marne :	95 €
• Clic soutien	70 €

Les subventions aux associations sont basées sur les principes suivants :

- Montant identique pour chacune des associations ayant leur siège sur le territoire de la commune et ouvertes à tous les habitants
- Participation symbolique aux associations sportives des communes voisines accueillant des jeunes de la commune, au prorata de leur nombre
- Adhésion aux associations de maires (AMF, AMR77, AMIF, Amicale des Maires du canton)

Il est rappelé que les subventions ne seront versées que sur présentation du bilan d'activité et bilan financier de l'année 2015 et des projets pour l'année 2016.

\*\*\*\*

7°) ENTEND le Maire présenter le Budget Primitif 2016 de la Commune. Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture des comptes, VOTE à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 de la Commune, avec les montants arrêtés comme suit et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de fonctionnement à la somme de : 290.663,70 €
- À la section d'investissement à la somme de : 207.347,22 €

Le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2015 du Service de l'Eau. Après lecture des comptes et explications, le conseil municipal, VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2015 du Service de l'Eau, avec les montants arrêtés comme suit, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de fonctionnement à la somme de : 266.948,60 €
- À la section d'investissement à la somme de : 182.972,20 €

\*\*\*\*

8°) Vu le code des marchés publics ;

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Considérant que la commune de Treuzy-Levelay est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contracteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les demandes et le suivi des interventions.

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts.
  - Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires)
  - Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne.
  - Les accidents et incidents non prévisible (vandalisme, météo..).
  - Les travaux de rénovation et de mise en conformité.
  - Les travaux de création et d'extension.
  - Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT).
- **AUTORISE** le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune.
  - **DIT** que la compétence éclairage public reste communale.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Sur l'organisation de la cérémonie du 08 mai qui aura lieu à 9h45 à la Mairie.
- Sur l'inscription de la commune au concours des villages fleuris. Madame Dominique AUBOURG a été désignée référent du jury.

- Sur l'organisation du 14 juillet 2016. Le Maire indique que la commission des fêtes se réunira pour l'organisation de cet évènement.
- Sur la fête des voisins. Le Maire propose qu'on en parle dans la prochaine gazette pour en aviser les habitants.
- Sur la soirée de la Saint Patrick, qui a été fortement appréciée et dont le budget a été équilibré.
- Madame Dominique AUBOURG informe le Conseil Municipal qu'au niveau de la Croix Bonnard une dalle de chambre de PTT est cassée. Monsieur Fabrice VEILLARD se rendra sur place.
- Monsieur Fabrice VEILLARD informe le Conseil Municipal :
  - o qu'un compteur d'eau a été posé à la salle des fêtes, ce qui permettra de contrôler la consommation d'eau.
  - o Que la voiture de la commune a un problème de freins et qu'on attend un devis pour le remplacement du maître-cylindre.
  - o Qu'il attend des informations techniques sur le radar pédagogique qui sera posé sur la route de Nanteau.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des lieux du terrain de la commune cadastré B10 a eu lieu le 31 mars 2016 avec la SARL VINCENT.
- Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ demande si les habitants ont été avisés de l'arrêt de la récupération des déchets verts dans le chemin derrière l'école. Le Maire indique qu'un courrier sera fait dès que l'entreprise RVTP aura nettoyé cet endroit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.